

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à 18h30 à Charleval, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme Sylviane FOUQUET, doyenne d'âge puis, de M. Jean-Luc ROMET, élu Président de la Communauté de communes Lyons Andelle.

**Nombre de délégués**

En exercice : 48

Présents : 46

Votants : 48

**Date de convocation :**

Le : 9 avril 2026

**Délibération publiée**

Le :

**Étaient présents :**

Amfreville les Champs	M. Cordier,
Bacqueville	M. Houy,
Beauficel-en-Lyons	M. Pillet,
Bosquentin	Mme Fouquet,
Bourg Beaudouin	M. Halot,
Charleval	Mmes Dalissier, Masson, MM. Calais, Durand,
Douville/Andelle	M. Cramer,
Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
Fleury sur Andelle	Mmes Bellanger, Collemare, MM. Pernel, Vieillard.R,
Flipou	M. Cousin,
Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
Le Tronquay	M. Bournisien,
Les Hogues	Mme Bachelet,
Letteguives	Mme Collard,
Lilly	Mme Lancien,
Lisors	M. Herbin,
Lorleau	Mme Canu,
Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
Ménesqueville	M. Cahagne,
Perriers/Andelle	Mmes Bonay, Lebourg, MM. Defrance, Mazurier,
Perruel	M. Quéné,
Pont Saint Pierre	Mme Lavigne-Courteux, M. Hébert,
Radepont	M. Minier,
Renneville	M. Vieillard G.,
Romilly/Andelle	Mmes Le Breton-Palier, Rayer, Simon, MM. Chivot, Romet,
Rosay-sur-Lieure	Mme Chapelle,
Touffreville	Mme Malhaire,
Val d'Orger	Mme Loison, M. Cosaque,
Vandrimare	Mme Pluvinet-Delatre, M. Bézirard,
Vascoeuil	M. Moëns.

**Pouvoirs :** M. Leménager à Mme Le Breton-Palier, M. Vieux à M. Chivot.

**Administration générale : Création des commissions thématiques intercommunales**

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BCL/2029-19 en date du 15 octobre 2025 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

Considérant que le conseil communautaire a la faculté de créer des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

**Le conseil, après avoir entendu et délibéré, à l'unanimité :**

- décide de créer neuf commissions thématiques intercommunales comme suit :

  1. Finances et affaires générales ;
  2. Attractivité ;
  3. Sénior et santé ;
  4. Voirie et mobilités ;
  5. Patrimoine bâti et coopération avec les communes ;
  6. Urbanisme et environnement ;
  7. Cycle de l'eau ;
  8. Politique associative et sportive ;
  9. Familles

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance

Le Président,

Sidonie LANCIEN

Jean-Luc ROMET



*Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.*

*La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.*